

# PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

## FICHE D'INSCRIPTION 2023 - 2024

### POINT ACTIONS JEUNES



Nom 

Prénom 

Date de naissance    /   /

Téléphone portable 

**Autorise mon fils/ma fille à s'inscrire au PAJ :**

- Inscription annuelle
- Inscription trimestre 1 (septembre à décembre 2023)
- Inscription trimestre 2 (janvier à avril 2024)
- Inscription trimestre 3 (mai à août 2024)

TARIFS ADHÉSIONS	Quotient familial ≤ 1 500 €	Quotient familial > 1 500 €	Extérieurs
Inscription annuelle	60 €	70 €	90 €
Inscription trimestrielle	25 €	28 €	35 €

**Les sorties, adhésions et séjours seront à régler à réception de la facture.**

**Pour les extérieurs, les sorties, adhésions et séjours sont majorés de 50 %.**

Les chantiers loisirs proposés aux jeunes pendant les vacances leur permettent de participer aux sorties ou aux séjours proposés à un tarif réduit.

Date    /   /

-----

Nom de l'adhérent 

Prénom de l'adhérent 

-----

Nom du père 

Prénom du père 

Nom de la mère 

Prénom de la mère 

-----

Bon pour accord

# PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

## RÈGLES DE VIE

### POINT ACTIONS JEUNES



Ce règlement a pour but de fixer des règles de vie à respecter dans le cadre des activités qui se déroulent dans les salles du Point Actions Jeunes - 26 Rue Jean Savignol - 31600 SEYSSES.

**L'accès au PAJ est libre pour les jeunes adhérents, âgés de 11 (ou entrant en 6ème) à 17 ans.**

Les jeunes sont libres d'aller et venir ; ils ne sont sous la responsabilité des encadrants que durant leur présence dans la structure et pendant les sorties. Les jours d'ouverture sont :

#### Pendant les périodes scolaires :

Mercredi  de 13 h à 19 h (du 1er mai au 31 octobre)  
de 13 h à 18 h (du 1er novembre au 30 avril)

Samedi  de 13 h à 18 h

#### Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h (du 1er mai au 31 octobre)

Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h (du 1er novembre au 30 avril)

#### **L'inscription annuelle ou trimestrielle au PAJ est obligatoire.**

Cette adhésion donne accès aux différentes activités proposées par les animateurs ; une participation supplémentaire est demandée lors des sorties et des séjours.

Lorsqu'un utilisateur s'inscrit à une sortie, à un séjour ou à un chantier (coupon d'acceptation parental à remettre aux animateurs chaque mois), l'activité lui sera facturée même en cas d'absence (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Pour toutes les activités à risques, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité retenue sera demandé. Par ailleurs, pour tout traitement médical pris sur le lieu d'activité, une ordonnance sera obligatoirement remise aux encadrants.

Les locaux et le matériel mis à disposition doivent être respectés et entretenus avec soin par tous. En cas de détérioration quelconque, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge du responsable des dégradations. Après les activités, les utilisateurs s'engagent à aider les animateurs à tout remettre en ordre.

La consommation d'alcool, de tabac, de stupéfiants, mais également les jeux d'argent sont strictement interdits dans l'enceinte de la structure ainsi que lors des sorties et des séjours.

L'équipe d'animation dégage toutes responsabilités en cas de perte ou de vol de biens personnels (argent, téléphone portable, bijoux...).

En cas du non respect du présent règlement ou du non respect des personnes (violence verbale ou physique, discrimination ou dégradation) des sanctions seront appliquées :

- 1 : Avertissement ;
- 2 : Convocation ;
- 3 : Radiation prononcée par le Maire.

---

#### **ACCEPTATION DES RÈGLES DE VIE DU PAJ**

Je soussigné(e)  déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Date    /   /

Nom et prénom de l'adhérent

Nom et prénom du père

Nom et prénom de la mère

**Bon pour accord**

# PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

## FICHE SANITAIRE

### POINT ACTIONS JEUNES



#### ENFANT

Nom   Prénom 

Établissement scolaire fréquenté 

Date de naissance   /  /  Classe 

Téléphone portable 

---

#### MÈRE

Nom   Prénom 

Adresse complète (si différente) 

Profession   Tél. travail 

Tél. portable   Tél. domicile 

Adresse e-mail 

---

#### PÈRE

Nom   Prénom 

Adresse complète (si différente) 

Profession   Tél. travail 

Tél. portable   Tél. domicile 

Adresse e-mail 

---

Personne à contacter d'urgence si les parents ne sont pas joignables



# PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

## FICHE SANITAIRE

### POINT ACTIONS JEUNES



**Votre enfant a-t-il des problèmes de santé (asthme, allergies alimentaires, médicamenteuses, maladie chronique ou autre, hospitalisation, opération) ? Préciser les précautions à prendre.**

➡

**Votre enfant fait-il l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé ?** ➡  Oui  Non

**Votre enfant est-il à jour des vaccinations obligatoires ?** ➡  Oui  Non

**Nom de votre médecin traitant** ➡  **Téléphone** ➡

**N° de sécurité sociale couvrant l'enfant** ➡

**Mutuelle** ➡

**Compagnie d'assurance** ➡  **N° de police** ➡

---

**Si vous êtes allocataire CAF, fournir le relevé de prestations CAF datant de moins de 3 mois, et donner éventuellement l'autorisation d'accès à CAF PRO et votre numéro d'allocataire CAF (afin d'obtenir votre quotient familial sur le site de la CAF).**

**Autorisation CAF PRO** ➡  Oui  Non

**N° d'allocataire CAF** ➡

**Percevez-vous l'AAEH pour votre enfant ?** ➡  Oui  Non

**Si vous n'êtes pas allocataire CAF, fournir le dernier avis d'imposition (pour calcul de votre QF). Sans ces documents, votre tarif sera celui correspondant à la tranche la plus haute (cf. plaquette tarifs SJS).**

---

**La Ville de Seysses, représentée par Monsieur Jérôme BOUTELOUP (Maire) peut être amenée à utiliser les photos de votre enfant durant les années civiles 2023 et 2024, lors des manifestations ou activités municipales, pour diffusion sur tous les supports de communication de la municipalité (journal, site internet, vidéos, plaquettes...).**

(Font exception les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos).

**Droit à l'image** ➡  Oui  Non

# PÔLE ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

## FICHE SANITAIRE

### POINT ACTIONS JEUNES



Je soussigné(e)  responsable de l'enfant   
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et autorise le responsable du service à  
prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du PAJ 2023, des tarifs des différents accueils  
et des conditions d'inscription et je m'engage à les respecter.

Date    /   /

**Prénom et NOM du père**

**Prénom et NOM de la mère**

**Bon pour accord**

Toute fiche incomplète entraînera le rejet de l'inscription.  
N'oubliez pas de fournir également :

- une photocopie des vaccins de votre enfant
- une photocopie de la carte d'identité de votre enfant
- une photocopie de l'assurance scolaire 2023-2024